

Paris, le 22 octobre 2012

**Les acteurs engagés de la lutte contre l'exclusion bancaire
créent un club de réflexion et d'action :
« L'Initiative contre l'exclusion bancaire »**

Les acteurs publics du domaine social, les associations de lutte contre l'exclusion et La Banque Postale partagent la conviction que seule une coopération active et structurée permettra de répondre aux enjeux de l'exclusion bancaire et financière. Ils ont donc décidé d'unir leurs forces et de créer un club de réflexion et d'action afin de développer de nouvelles pratiques pour répondre aux besoins des clientèles en situation de fragilité financière.

Ce club, baptisé « *L'Initiative contre l'exclusion bancaire* », se donne ainsi pour ambition de :

- faire progresser la connaissance réciproque entre les populations en difficultés financières et les acteurs, bancaires et autres, qui interagissent avec elles ;
- se former ensemble pour élaborer et expérimenter des produits, des services et des pratiques, prenant en compte les attentes effectives de ces clientèles ;
- promouvoir et défendre, notamment auprès des pouvoirs publics, les solutions les plus pertinentes imaginées collectivement.

« L'initiative contre l'exclusion bancaire » réunit, à ce jour, l'Adie, Crésus, la Croix-Rouge française, La Banque Postale, les Restos du Cœur, le Secours catholique, le Secours populaire et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale.

Ouvert, ce club accueille tous les autres acteurs du monde social, associatif et bancaire, qui, se reconnaissant dans ses objectifs, souhaitent développer de nouvelles initiatives contre l'exclusion bancaire et financière.

Cet été, le Président de la République a annoncé la réunion d'une conférence gouvernementale sur la pauvreté, confirmée le 22 août 2012 lors du conseil des ministres de rentrée. Cette conférence aura lieu les 10-11 décembre 2012, avec pour objectif la présentation, d'ici la fin de l'année, d'un plan de lutte contre l'exclusion.

Les membres de l'Initiative se proposent, à cette occasion, d'accompagner les réflexions des pouvoirs publics et de partager leurs connaissances et savoir-faire afin d'élaborer de nouvelles propositions opérationnelles contre l'exclusion bancaire.

Les premiers projets envisagés au sein de l'Initiative mettent en œuvre une vision nouvelle de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière fondée sur :

- une information accessible et claire des clientèles en difficultés financières sur leurs droits, particulièrement dans les domaines de compétences de la Banque ;
- la prévention des difficultés financières avec le soutien actif d'acteurs sociaux ;
- l'accompagnement budgétaire et bancaire ;
- des produits bancaires et d'assurance adaptés et co-construits avec les clientèles, au meilleur prix.



C R E S U S



Unccas
Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale



L'action de l'Initiative s'inscrit dans la démarche initiée en décembre 2011 par la Croix-Rouge française, le Secours catholique et l'UNCCAS dans le cadre du « *Manifeste pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles* ».

* *

*

A propos de l'Adie (www.adie.org) :

Reconnue d'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur. L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité. Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 110 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 80 000 entreprises, avec un taux de pérennité après deux ans de 68% et un taux d'insertion des personnes financées après deux ans de 79%. L'Adie est présidée depuis mars 2011 par Catherine Barbaroux.

A propos de Crésus (www.federationcresus.fr ; www.radiocresus.fr) :

La Chambre Régionale du Surendettement social (Crésus) est une fédération d'associations reconnue mission d'utilité publique, née en Alsace, il y a 20 ans à partir d'un modèle d'accompagnement et de prévention du surendettement des ménages unique en France. Le réseau est constitué de 24 associations, 114 points d'accueil de proximité, 587 bénévoles experts, juristes, praticiens de l'économie sociale.

A propos de la Croix-Rouge française (www.croix-rouge.fr) :

Fondée en 1864, la Croix-Rouge française est engagée dans le secteur de la santé, de l'aide à l'autonomie, de l'urgence et du secourisme, de l'action sociale, de la formation et de la solidarité internationale. Ses 52 000 bénévoles et 18 000 salariés accompagnent les victimes de la très grande précarité, les personnes dépendantes en raison de leur âge ou de leur handicap, les enfants en danger, les personnes privées de leur liberté ou enfin les victimes des conflits ou des catastrophes naturelles. Fidèle à son projet associatif « Humaniser la vie », la Croix-Rouge française s'attache à aider chacun à retrouver les conditions d'une existence digne, en privilégiant, quand c'est possible, un accompagnement vers l'autonomie.

A propos de La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

A propos des Restos du Cœur (www.restosducoeur.org) :

Les Restos du Cœur, créés en 1985, ont pour but « d'aider et d'apporter assistance bénévole aux personnes démunies notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits et par la participation à leur insertion sociale et économique ». Au cours de l'hiver 2010-2011, près de 109 millions de repas ont été distribués par les 60000 bénévoles des 116 associations départementales.

A propos du Secours catholique (www.secours-catholique.org) :

Le Secours Catholique - Caritas France, fondé en 1946, inscrit son action dans des valeurs de respect de la dignité de la personne humaine, de justice, de solidarité, de fraternité, de paix et réconciliation, de développement intégral de la personne humaine. En associant les plus démunis et les plus exclus à ses actions et à ses projets, le Secours Catholique permet à ses interlocuteurs de prendre en compte davantage encore un certain nombre de précarités, de détresses, d'exclusions. En donnant place et parole aux plus démunis, le Secours Catholique agit pour la transformation sociale.

A propos du Secours populaire (www.secourspopulaire.fr) :

Le Secours populaire français est une association composée de 99 fédérations autonomes réparties sur le territoire dont l'objectif commun est de pratiquer la solidarité en faveur des plus démunis et d'agir contre toute forme d'exclusion. Il aide les personnes et les familles dans leurs démarches d'accès aux droits, au logement, à la santé, aux vacances, à la culture, au sport et à l'insertion professionnelle. Son champ d'action s'étend à tout le territoire grâce à ses 99 fédérations départementales, ses comités et ses antennes. Il développe également des actions de solidarité au-delà des frontières avec ses partenaires des différents pays.

A propos de l'UNCCAS (www.unccas.org) :

L'union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale fédère 3900 CCAS/CIAS (6300 communes) au service de plus de 44 millions de citoyens, en métropole et outre-mer. La quasi totalité des villes de plus 10 000 habitants, les trois quarts des communes de 5 000 à 10 000 habitants et près de 2000 CCAS de communes de moins de 5000 habitants ont rejoint le réseau national. Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées. La lutte contre l'exclusion est leur premier champ d'intervention. Dans ce cadre, les CAS/CIAS se sont notamment investis dans le développement du microcrédit personnel au point de devenir le premier réseau d'accompagnement des bénéficiaires.



Nous donnons les moyens d'entreprendre à ceux qui n'ont pas les moyens

* *
*

Contacts presse :

L'Adie :	Sandrine Bonamy-Leiba	- sbonamy@adie.org	- 01 49 33 19 00
Crésus :	Françoise Barquin	- frbarquin@lobbycom.fr	- 01 42 73 18 36
La Croix-Rouge française :	Christèle Lambert-Côme	- christele.lambert-come@croix-rouge.fr	- 01 44 43 12 07
La Banque Postale :	David Lhote	- david.lhote@laposte.fr	- 01 55 44 22 43
Restos du cœur :		- communication@restosducoeur.org	- 01 53 32 23 14
Secours catholique :	Geoffroy Lefort	- dept.relationsmedias@secours-catholique.org	- 01 45 49 75 24
Secours populaire :	Karine Vauloup	- karine.vauloup@secourspopulaire.fr	- 01 44 78 21 57
UNCCAS :	Hélène-Sophie Mesnage	- hsmesnage@unccas.org	- 03 20 28 07 55

